

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du vendredi 06 novembre 2015 à 9 heures

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. BOLLACHE (procuration à M. ROLLIN), M. CHERKAOUI MALKI, MME CHLUBA (présente jusqu'à 12h45), M. DECONINCK, M. DEMARQUOY (procuration à M. PICHON), M. FAIVRE, M. FARA, M. WIPF (procuration à M. DER).

- *Absent excusé : M. GUZZO*

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD (présente jusqu'à 10h45), M. GROSJEAN (procuration à M. LOQUIN), M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER, M. LEVEQUE (procuration à M. FARA), M. MOREAU (procuration à M. BELLENGER), M. PICHON (présent jusqu'à 12h50), M. RIALLAND (présent jusqu'à 12h50), M. SAUCEDE (procuration à M. DECONINCK).

- *Absente: Mme PRUDENT*

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER (présent jusqu'à 12h55), MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN (présente jusqu'à 12h35 puis procuration à Mme GAETAN), M. ROLLIN (présent jusqu'à 12h50).

- *Absents :*

Collège des usagers

- *Présents ou représentés : néant*

- *Absents: MMES MALAURENT, CARDINI et SUZIALUK, MM. COLLIN et LEGAULT.*

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. CENSIER (procuration à M. NARCE), M. GAUJOUR (procuration à M. ANDREOLETTI), M. ANSEL (procuration à M. CHERKAOUI MALKI), MME LUSTRAT (procuration à M. FAIVRE),

- *Absents excusés : M. ALMEIDA, Mme FOUGERON*

- *Absents : Mme DÉCHELOTTE, M. WOYNAROSKI*

Membres consultatifs

- *Présents :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ; M. BATT, MME. SALVADORI (présente jusqu'à 12h50)

Membres invités

- *Présente :*

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

- *Excusées*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière

MME CHALUMEAU, secrétariat de direction de l'UFR

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

Approbation du PV du 29 septembre 2015

M. DER demande s'il est possible d'obtenir les documents préparatoires au conseil quelques jours en avance.

Le Directeur d'UFR répond que Mme CLERGET a été très occupée par le recrutement du nouveau concierge et qu'exceptionnellement, l'envoi a été retardé.

M. RIALLAND suggère une meilleure diffusion des PV de conseil.

Le Directeur d'UFR répond que les PV figurent en ligne sur le site de l'UFR et insiste pour que tous les collègues prennent l'habitude de le consulter.

Mme ABED-VIEILLARD demande s'il est possible d'envoyer à tous un lien menant vers le PV.

23 pour, 2 abstentions

Informations du directeur d'UFR

➤ **Arrivée de nouveaux personnels BIATSS :**

- **Mme Anne-Lise SANTONI, IGE, Laboratoire Biogéosciences, le 16.11.2015**

Elle est venue se présenter lors de la cérémonie de présentation des nouveaux personnels en septembre.

- **M. Pierre-Yves CAREME, concierge, le 02.11.2015**

Il sera logé sur place par nécessité absolue de service, après sa période probatoire. Nous retrouvons ainsi un concierge à temps plein, puisque la précédente personne faisant fonction exerçait à temps plein à l'UFR sciences et techniques.

➤ **Suppression d'un ½ poste de ménage par l'université au 01/11/2015**

En contrepartie de cette nomination à temps plein, l'UFR s'est vue supprimer un ½ poste de ménage le 1^{er} novembre, donc la responsable administrative a dû réaménager le service d'entretien.

➤ **Création d'un budget annexe immobilier et création d'un centre financier dédié à l'UFR sur cette unité budgétaire au pôle patrimoine**

L'université a souhaité la création d'un budget annexe immobilier avec un centre financier spécifique par composante. Notre UFR inscrira donc des crédits de logistique sur ce CF au pôle patrimoine pour le budget 2016.

➤ **Inventaire physique en cours**

L'inventaire physique est en cours à l'UFR, avec des référents dans les services administratifs et les laboratoires, qui sont en lien avec l'entreprise chargée de cette opération.

➤ **Compte-rendu de la réunion de la CDUS**

Le Directeur d'UFR est allé à une réunion de la CDUS : l'ordre du jour portait sur la mise en place de la GBCP dans les universités. Il n'y a pas eu d'information nouvelle à cette réunion.

➤ **Compte-rendu de la conférence des Directeurs d'UFR du 01/10/2015 et du 05/11/2015**

Le Directeur d'UFR est allé à une réunion début octobre ; les informations suivantes ont été communiquées :

- Renouvellement de l'appel à projet numérique à hauteur de 50 000 €. Les anciens projets retenus visaient la mise en place de MOOC. Le Directeur d'UFR rappelle que la mise en place de MOOC est intéressante mais qu'elle ne peut se faire sans moyens alloués, notamment en décharges horaires pour pouvoir y travailler. Le nouvel appel n'est pas consacré qu'aux MOOC, mais au numérique au sein de la future offre (aspects numériques accompagnant les enseignements à hauteur de 20 %). 10 à 12 maquettes pourraient être soutenues en ce sens. Il peut s'agir d'enseignements filmés, d'usage du numérique dans les TP, etc. Du matériel existe en Droit, qui pourrait être prêté à cette fin. Des équipes techniques peuvent être sollicitées pour obtenir de l'aide à la création de ces projets.
- Mise en place à l'UFR Droit, sciences économique et politique, de la lecture des copies par codes-barres. Le bilan est positif puisque les utilisateurs estiment le gain à 2 jours de correction. Un point négatif est la consultation des copies par les étudiants qui est rendue difficile. Le coût pour 40 000 copies par an est de 11 500 €, mais des économies d'échelle pourraient être envisagées. La machine de lecture coûte 18 000 €, celle de l'UFR Droit, sciences économique et politique peut être mise à disposition pour d'autres UFR.

MME ABED VIEILLARD souhaite savoir s'il y a eu une simulation pour l'UFR SVTE.

M.PICHON craint le risque de fraude si les codes-barres circulent.

Le Directeur d'UFR estime que le même type de risque existe déjà avec les numéros d'anonymat. L'UFR SVTE n'a pas fait de simulation.

- Une circulaire du 22/07/2015 offre la possibilité d'une année de césure, avec une charte. Ce nouveau dispositif sera mis en place à l'université.

MME ABED VIEILLARD demande ce que cela change car les étudiants le faisaient déjà.

Le Directeur d'UFR répond que cela permet d'officialiser cette année de césure et d'être en règle, notamment vis-à-vis des bourses.

MME SALVADORI pense que c'est similaire à ce qui existe en école d'ingénieurs où les élèves réalisent un projet pendant cette césure.

Le Directeur d'UFR invite M.FARA à faire le compte rendu de la conférence des Directeurs d'UFR du 05/11/2015 à laquelle il a assisté.

M.FARA explique que deux points ont été abordés : la future offre de formation et les étudiants en double cursus.

1. **Accréditation :**

- Offre de formation UBFC à envoyer pour le printemps 2016. Le vote du CA sur la liste officielle des mentions est prévu le 7 décembre 2015. Les UFR devront adopter leur liste des mentions avant cette date.
- Il faut réfléchir à un conseil de perfectionnement, ce qui implique une réflexion collatérale entre l'uB et l'UFC puisque les mentions sont partagées.
- Les jurys seront établis par parcours –type et non par mention.
- Filières à petits flux : le ministère ne s'occupera que des mentions et non des parcours, le critère ne sera pas bloquant, la gestion reviendra aux universités. Les fiches AOF devront préciser si des modules ou UE seront dispensés en anglais.

2. **Etudiants en double cursus :** une cellule de réflexion va se réunir en Droit Lettres. Le principal problème est la compatibilité des emplois du temps. Notre UFR n'est probablement pas concernée.

Le Directeur d'UFR poursuit les informations :

- Engagements de dépenses: date limite d'établissement des pré-bons de commandes fixée au vendredi 6 novembre, date limite de dépôt d'ordres de mission fixée au 9 décembre et de dépôt des justificatifs au jeudi 10 décembre.
- Un décret du 2 septembre 2015 vise à la régulation de l'accès des étudiants aux études de kinésithérapie. L'idée est d'ouvrir le concours ouvert aux étudiants de PACES aux étudiants des autres filières scientifiques et de STAPS, à raison de 5 % des effectifs, soit environ 4 places sur 80. Le dispositif n'est pas obligatoire, mais s'il est mis en place, il faut envisager une convention avec l'école de kinésithérapie. A l'uB, le choix est de poursuivre la réflexion et d'attendre. Le point positif est l'ouverture pour nos étudiants, mais pour seulement 2 d'entre eux, l'un des points négatifs est que l'école est chère (5 000 € par an). Les étudiants devraient suivre une ou plusieurs options spécifiques à mettre en place avec l'UFR des sciences de santé. Une réflexion pourra être menée au sein de la commission de l'enseignement.

MME SALVADORI pensait que seules les écoles privées étaient payantes.

Le Directeur d'UFR précise que l'école de kinésithérapie de Dijon est privée. En Franche Comté, la région prend en charge une grande partie des frais donc il y aura un problème à résoudre au niveau de l'inter région.



Questions statutaires :

▪ **Elections partielles dans les commissions**

➤ **Commission de la communication :**

1 siège BIATSS et 1 siège étudiant sont à pourvoir.

- **1 siège BIATSS :**

MME CLERGET explique avoir reçu une seule candidature en remplacement de Sandrine TOUSSAINT, celle de Nathalie CHALUMEAU, qui sera notamment amenée à travailler sur le concours « Faites de la Science ».

**A l'issue d'un vote à bulletins secrets, la candidature de Nathalie CHALUMEAU est acceptée :
Unanimité (27 pour)**

- **1 siège étudiant : pas de candidature**

➤ **Commission des RI :**

- **1 siège enseignant-chercheur ou assimilé : pas de candidature**

- **2 sièges étudiants, 1 candidature, vote à bulletins secrets sur la candidature de Julie SUZIALUK
Unanimité (27 pour)**

➤ **Commission des locaux :**

- **1 siège BIATSS**

Mme ABED-VIEILLARD, responsable de la commission des locaux, ne voit pas la pertinence de celle-ci car elle n'est pas reconnue. Elle regrette le manque de pouvoir de cette commission et déplore le peu de moyens à sa disposition pour résoudre les problèmes qu'elle aborde. Elle aimerait avoir plus d'informations notamment sur les travaux. Or, le pôle patrimoine fait parfois des travaux, par exemple pour des structures hébergées dans le bâtiment, sans informer la RA ni la responsable de la commission, ce qui est très décourageant. De plus, le directeur du pôle patrimoine dit que les enseignants-chercheurs qui assurent leur recherche à l'INRA n'ont pas droit à un bureau, alors qu'ils doivent pouvoir recevoir les étudiants.

Comme elle ne parvient pas à obtenir les informations dont elle a besoin pour faire fonctionner la commission, notamment du fait de l'obstruction de certaines personnes en interne sur le recensement de l'existant (occupants, surfaces), elle annonce sa démission ce jour de la présidence de la commission. Elle démissionnera le 1^{er} janvier 2016 de la responsabilité de l'appel à projets « équipements pédagogiques ».

Le Directeur d'UFR annonce que, fin 2016, les statuts de l'UFR seront revus ; à cette occasion, la pertinence des commissions internes à l'UFR sera examinée. Par ailleurs, il souligne la réactivité du pôle patrimoine vis-à-vis des demandes de travaux de la part de l'UFR.

M. FAIVRE, qui exerçait avant Mme ABED-VIEILLARD la responsabilité de la commission des locaux, s'était lui aussi posé la question de l'utilité de cette commission. En effet, il est difficile pour le responsable de cette commission, qui travaille seul avec le responsable administratif, d'avoir la maîtrise des dossiers. Les laboratoires considèrent souvent que les locaux qu'ils occupent sont les leurs et n'informent pas l'UFR. Il comprend l'état d'esprit de Mme ABED-VIEILLARD car le responsable de cette commission a l'impression de ne pas avoir une maîtrise forte des locaux. Heureusement, il y a malgré tout quelques victoires, puisque la commission a réussi à faire aménager les salles R8A et R8B en salles de TD.

M. PICHON ajoute que, sans la commission des locaux, l'UFR n'aurait pas obtenu la salle de TP licence.

Mme ABED-VIEILLARD exprime sa saturation face aux charges qu'elle a à assumer et quitte la séance.

Le Directeur d'UFR salue l'important travail accompli par Mme ABED-VIEILLARD, avec un sens de l'intérêt collectif très fort, dans le suivi du PPI « équipement de la salle de TP licence », l'appel à projets « équipements

pédagogiques » et les locaux, charges qui n'ont malheureusement pas été valorisées par l'établissement. Il entend bien les difficultés de fonctionnement de cette commission qui est délicate. Il ajoute que ceux qui assument des responsabilités sont tous plus ou moins au bord de la rupture par rapport aux charges car l'effectif qui les assume est de plus en plus restreint. Il faudra se donner les moyens pour réaliser cet inventaire des locaux dans le cadre du prochain contrat et avoir la main sur les locaux « recherche », d'autant qu'une partie du CSGA quittera l'UFR courant 2016 et que les locaux libérés seront à discuter.

M. RIALLAND répète ce qu'il avait déjà exprimé : la responsabilité de certaines commissions est moins lourde que d'autres, pour une gratification pourtant identique.

Le Directeur d'UFR répond que, suite à la discussion de l'an passé, les PRP ont été rééquilibrées selon la charge effective assumée.

M.ROLLIN s'interroge sur l'utilité d'élire des membres au sein de cette commission si elle n'a pas de responsable et doit être supprimée.

Le Directeur d'UFR répond que l'élection des membres doit être dissociée des problèmes évoqués.

Vote à bulletins secrets sur la candidature de Béatrice CASAS :
Unanimité (27 pour)

- **1 siège étudiant : vote à bulletins secrets sur la candidature de Julie SUZIALUK**
Unanimité (26 pour)

M. ROLLIN demande si la responsabilité de cette commission doit obligatoirement incomber à un enseignant-chercheur (EC).

Le Directeur d'UFR précise que le règlement intérieur ne mentionne pas cette exclusivité vis-à-vis des commissions. Une personne non enseignante pourrait donc assurer la présidence de cette commission.

- **Désignation du responsable du Master 2 Géobiosphère**

Le Directeur d'UFR explique que le conseil du département ETEC a proposé la candidature de Christophe THOMAZO, MCF, en qualité de responsable du Master 2 « Géobiosphère » et propose au conseil d'UFR de valider cette proposition :

Unanimité (26 pour)

- **Désignation du responsable du Master 1 « Sciences Vie, Santé »**

Le Directeur d'UFR explique que le conseil du département SAVAN ne s'est pas réuni pour valider la candidature de Nathalie LEBORGNE CASTEL, PR, en qualité de responsable du M1 SVS. Par conséquent, un vote à bulletins secrets est organisé :

Unanimité (26 pour)

Questions relatives aux ressources humaines :

▪ **Compte rendu de la commission du personnel du 22.10.2015**

Le Directeur d'UFR rend compte de la réunion de la commission des personnels du 22.10.2015. L'un des sujets abordés portait sur les primes de fin d'année des personnels BIATSS.

La prime de fin d'année, attribuée à tous en fonction de la quotité et sous conditions aux contractuels, a été portée à 500 € par personne par le Président. En ce qui concerne la prime pour « investissement et charges ponctuelles de travail », le crédit a été porté à 100 € par poste.

La proposition a été de procéder, comme l'an passé, à une répartition uniforme à tous et de ne pas exclure les personnels nouvellement nommés afin de ne pas décourager la mobilité, de l'attribuer selon la quotité et la durée d'exercice avec un plancher de 50 €, en tenant compte des congés maladie.

Cette proposition de la direction de l'UFR a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission.

Un autre point a été une information sur une promotion obtenue : Cécile GAETAN, membre du conseil, accède au grade de technicien de classe exceptionnelle suite à sa réussite à l'examen professionnel. Elle est félicitée pour cette promotion méritée.

Le dernier point a été l'annonce de l'arrivée du concierge début novembre, accompagnée de la suppression d'un demi-poste de ménage par l'université.

▪ **Fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques**

Le Directeur d'UFR présente la liste des fonctions qui pourraient être reconnues en 2015-2016 pour l'attribution d'une prime de responsabilités pédagogiques :

Fonction(s) reconnue(s)	Nombre minimal d'heures équiv. TD *
Direction de filière sauf L1 SV et L2 SV	12,0
Direction de L2 SV	L2 hors PCB : 36
Direction de commission	0, 12 ou plus jusqu'à 24
Direction-adjointe de l'UFR	12,0
PRL L1	12,0
Equipements pédagogiques	12,0
Direction de mention de master	12,0
Direction de département	12,0

* sous réserve de l'enveloppe attribuée pour 2015-2016

Le Directeur d'UFR explique qu'à ce stade, on part des responsabilités reconnues l'année passée :

- Direction de filières ou de mentions (sauf la L1 qui est rétribuée par l'université), sur la base d'une attribution d'heures équivalent TD de 12 sauf pour la L2 SV (hors PCB : 36 h et 12 h pour le parcours PCB).
- La direction de commission se voit reconnue à hauteur de 0 h, 12 h ou plus selon la responsabilité effective assumée, jusqu'à 24.

M. RIALLAND demande le détail des attributions de l'année passée.

Le Directeur d'UFR répond que 24 h ont été attribuées au responsable de la commission de la pédagogie, 13.5 h aux autres.

M. RIALLAND estime qu'il est donné 12 h pour rien aux responsables de la commission recherche et de la commission des finances, ce qui est assez intolérable, et souhaiterait une modulation encore plus marquée. La commission des finances ne s'est pas réunie et ne fonctionne pas, alors qu'elle aurait pu s'impliquer dans la réflexion menée par la commission de la pédagogie qui travaille sur la soutenabilité de l'offre de formation.

M. PICHON partage cet avis : l'UFR n'a que des problèmes financiers donc la commission des finances devrait se réunir. Il souhaiterait un transfert vers la commission des locaux de l'enveloppe retirée à la commission des finances.

M. DECONINCK pense qu'il serait indécent de maintenir des heures si la commission n'est pas réunie.

Le Directeur d'UFR, en accord avec ce qui vient d'être dit, propose de supprimer les 12 h attribuées au responsable de la commission des finances. Le responsable de la commission de la recherche, qui bénéficie d'une décharge de service, ne pourra pas en bénéficier. Ces 12 h sont un minimum, sachant que l'enveloppe n'est pas encore allouée.

M. PICHON juge souhaitable que les responsables de commissions établissent des comptes rendus de réunions et les présentent au conseil d'UFR.

M. FAIVRE répond qu'il n'a pas toujours le temps de rédiger des comptes rendus.

Le Directeur d'UFR observe qu'il est rendu compte à chaque conseil des travaux de cette commission.

MME SALVADORI signale qu'elle co-assume avec Claire OLIVE la responsabilité du M1 MEEF.

M. DECONINCK déclare que verser 12 h aux responsables de mentions lui semble excessif compte tenu de la charge effective de travail. Une partie des heures pourrait être transférée sur les responsabilités de parcours, qui sont beaucoup plus lourdes. Il propose d'attribuer 12 h aux responsables de mentions au moment de la contractualisation et zéro en dehors de cette période.

Le Directeur d'UFR répond qu'on ne peut pas attribuer de nombre d'heures intermédiaire entre 0 et 12 mais que cette proposition pourra être rediscutée l'année suivante.

Vote sur la proposition ci-dessus, sans attribution d'heures aux responsables des commissions finances et recherche en 2015-2016 :

Unanimité (26 pour)

Questions pédagogiques :

- **Compte rendu de la commission de l'enseignement**
 - **Appel à projets « fonctionnement pédagogique »**

M.FAIVRE rend compte de ce point abordé en commission de l'enseignement. Les besoins exprimés se montent à 22 000 € environ.

La commission a procédé à un classement en se référant aux décisions prises lors de l'appel à projets « équipement pédagogique » en 2015, où les demandes à petits montants avaient été mises en fin de classement, en raison de la plus grande facilité d'y accéder avec des crédits résiduels de fin d'année. Ainsi, deux demandes (ordinateur et visualiseur) sont classées en premier. Toutes les autres demandes, dont le montant allait de 400 à 1000 €, ont été conservées dans l'ordre où elles avaient été présentées. A priori, toutes les demandes déposées seront honorées, ce qui permet une répartition assez équitable sur les différentes disciplines.

La proposition de prendre en charge sur ces crédits le remplacement du vidéoprojecteur volé en salle 303 a finalement été abandonnée : ce remplacement sera plutôt intégré dans l'appel à projets « équipement pédagogique » en 2016 afin de réduire le montant des amortissements à la charge de l'UFR.

M. PICHON aurait aimé être destinataire de la suite donnée aux demandes mais se réjouit des propositions de la commission.

➤ **Point sur la future offre de formation**

M.FAIVRE explique qu'une discussion est en cours avec l'université pour essayer de rapprocher la charge pédagogique calculée par l'uB et le nombre d'heures évalué par l'UFR pour 2015-2016 car une différence de l'ordre de 2000 à 3000 heures subsiste.

Pour la future offre, l'université préconise 1500 h pour le cycle licence, sachant qu'actuellement l'UFR SVTE est à 1 600 h. Une négociation sera menée avec l'uB sur la caractéristique technique de nos filières mais il faudra faire un effort de réduction. La préconisation de 700 h pour le cycle master semble difficile à tenir.

Plusieurs éléments de cadrage doivent selon lui être arrêtés afin que les futurs porteurs de parcours puissent préparer les futures maquettes.

UE : la préconisation de l'uB pour le cycle Licence est de 5 UEs de 6 ECTS. Les licences de l'UFR sont déjà dans ce cadre. L'idée est de standardiser le volume des UE en terme de nombre d'heures (40 à 70 au moins actuellement en licence). Il est proposé de respecter une fourchette de 50 à 56 h par UE, tout en respectant le volume total de 1 500/1 600 h sur le cycle licence. La même proposition de volume pourrait être appliquée en Master.

Stages : la prise en compte est très hétérogène d'une formation à l'autre. Il faut harmoniser les pratiques. Les stages ne devront pas être comptabilisés dans le volume à rémunérer de la maquette (700 h hors stage au niveau M), mais des heures pourraient être associées au suivi des stages. Une solution pourrait consister à attribuer un nombre d'heures maximum par étudiant (au maximum 2 h pour un M1 et 4 h pour un M2).

M.FARA pense important de préciser qu'un peu de souplesse existe dans la mise en œuvre car les avis des collègues consultés sont très contrastés ; certains estiment que cela fait partie des missions d'un enseignant-chercheur et d'autres sont très favorables à une prise en compte.

M.FAIVRE est favorable à la mise en place d'une règle commune et au principe de décompter du suivi de stage. Il faut selon lui respecter les normes.

M. DECONINCK estime qu'il faut différencier les masters professionnels et les masters « recherche ». Selon lui, ce travail n'a pas à être rémunéré pour les stages recherche et, de plus, si l'on comptabilise tout, on va tout compliquer.

M.FAIVRE pense qu'il faut tenir compte aussi de l'effectif des filières considérées : le travail n'est pas le même dans une promotion à 12 que dans une promotion à 40.

M.RIALLAND pense que cette activité est incluse dans la PRP.

M.ANDREOLETTI rappelle la demande du ministère concernant la désignation d'un référent et un meilleur suivi des stages.

Nombre d'options : certaines filières en comportent un grand nombre, ce qui pose de façon récurrente la question de leur ouverture ou non en fonction des effectifs. Les EC doivent être raisonnables dans la future offre en limitant le nombre d'options proposées dans une optique de soutenabilité financière.

Mme SALVADORI demande si des enseignements peuvent être mutualisés sur les niveaux L3/M1.

M.FAIVRE n'y voit pas de problème sur le fond mais qu'en est-il sur le plan réglementaire : est-il possible de délivrer deux diplômes différents avec un contenu partiellement équivalent ? Il faut que la cellule juridique nous éclaire sur ce point.

M.CHERKAOUI MALKI demande comment empêcher un étudiant de prendre en M1 une option déjà suivie en L3.

Le Directeur d'UFR estime que l'on ne peut pas avoir des exigences différentes vis-à-vis des étudiants qui suivent les options, selon qu'ils sont en L3 ou en M1.

M.PICHON s'interroge sur la réponse à apporter dans le cas où l'option suivie une année est la seule à ouvrir l'année suivante.

M.FARA pense que c'est très similaire aux UE transversales.

MME SALVADORI souligne qu'il peut y avoir un problème avec l'UFC car elle n'a pas le même socle en licence.

M.FAIVRE ajoute que l'UB préconise des volumes horaires alors qu'à Besançon cela semble plus flou.

MME CHLUBA indique qu'à l'étranger, le jury peut décider qu'un rattrapage est nécessaire. Il n'y a pas de problème sur ce point.

Equilibre CM/TD/TP

M.FAIVRE explique qu'il existe des disparités très importantes dans la répartition CM/TP/TD par niveau : exemple en L3 (L3 pro exclues), le pourcentage de TP varie environ de 25 à 45 %. En M1, la part de TP va de 32% à 50% environ. L'idée n'est pas de figer mais de tendre vers une harmonisation autour de 30 à 40 % de TP pour réduire l'écart. Les M2 très spécifiques ne rentrent pas dans ce schéma d'harmonisation.

M.RIALLAND demande s'il devrait y avoir des heures CM en M2 compte tenu des effectifs.

M.FAIVRE répond que c'est variable selon les M2.

M.CHERKAOUI-MALKI pense aux intervenants extérieurs qui se déplacent plus facilement s'ils sont rémunérés en heures CM, ce que confirme le Directeur d'UFR.

En conclusion, M.FAIVRE pense qu'il est nécessaire de donner un message clair, avec un pourcentage maximum de TP, même s'il peut y avoir des différences.

➤ **Vote sur la mise en place d'une capacité d'accueil limitée en L1 (rentrée 2016)**

M. FAIVRE rappelle le contexte et ce qui avait été voté l'an dernier. Tous les ans, les UFR doivent se prononcer sur l'instauration ou non d'une capacité d'accueil, et si oui, sur les quotas par catégorie d'étudiants.

L'an dernier, la capacité d'accueil était fixée à 480 étudiants dont 240 néo bacheliers, 100 réorientations internes, 10 réorientations externes et 130 pour les autres procédures (redoublants), le tout géré par APB.

Il est difficile d'identifier les raisons pour lesquelles malgré la capacité d'accueil à 480, nous n'avons aujourd'hui que 391 étudiants. APB a fonctionné tout l'été et est allé chercher assez loin dans les vœux. 480 personnes avaient dit oui mais, à la rentrée, 380 étaient là, les autres étaient inscrits ailleurs. L'année précédente, où l'on avait connu un pic, les inscrits étaient au nombre de 557. Cette année, on est plutôt en valeur basse, avec des chiffres se rapprochant de ceux des années N- 2 et avant. En analysant les chiffres, on voit que les différences se rencontrent sur les réorientations internes et les redoublants ; on ne peut pas dire que c'est un effet pervers lié à la capacité d'accueil. La directrice des études est en contact constant avec l'uB : des solutions sont cherchées, si une capacité d'accueil est décidée, pour améliorer l'accès aux étudiants à concurrence de la capacité, notamment en démissionnant les étudiants qui disent oui à APB mais ne s'inscrivent pas dans un délai donné (il a fallu téléphoner aux étudiants ne s'étant pas présentés à la rentrée pour s'apercevoir qu'en fait ils s'étaient inscrits ailleurs sans démissionner, bloquant ainsi des places).

La commission de la pédagogie propose d'adopter à nouveau une capacité d'accueil pour la rentrée 2016, les valeurs des quotas pouvant être discutées. La décision appartient bien sûr au conseil d'UFR.

Mme CHLUBA souligne la réduction frappante du nombre de mentions TB cette année, inférieur de plus de trois fois par rapport aux deux années précédentes.

Pour M.FAIVRE, le verdict sera le taux de réussite. Tous ceux qui voulaient venir ont eu la possibilité de venir.

M. PICHON regrette l'absence des étudiants à cette réunion du conseil. Après avoir remercié les auteurs du tableau statistique, il annonce qu'il votera contre cette capacité d'accueil, pour les raisons suivantes :

- les bacheliers scientifiques ont augmenté et l'UFR perd des étudiants (ce qui est aussi contraire à la tendance de l'université).
 - le nombre de mentions très bien a considérablement diminué : de 33 à 7
 - on a perdu 150 étudiants de bac S mais pas de bacheliers technologiques
 - Le nombre de réorientations est très inférieur : de 180 à 72
 - le nombre d'étudiants d'autres académies a été réduit de plus de moitié
- Il pense que l'instauration d'une capacité d'accueil a modifié la stratégie des lycéens.

Selon M. FAIVRE, le problème d'APB c'est surtout la stratégie des autres établissements et UFR car on est en période d'instabilité et chacun n'a pas fixé sa stratégie.

M.DECONINCK souhaite savoir comment se sont positionnées les autres UFR sur la capacité d'accueil.

M.FAIVRE répond que l'UFR STAPS a reconduit la capacité d'accueil pour 2016, alors que la psychologie l'abandonne.

Le Directeur d'UFR indique qu'il votera contraint la reconduction d'une capacité d'accueil limitée, du fait qu'aucun accompagnement n'est envisagé pour gérer les augmentations d'effectifs. La ventilation des quotas pourrait être rediscutée, notamment en augmentant la part des réorientations, moins nombreuses cette année. Un travail sera à faire à destination des départements de l'Aube et de la Haute-Marne, dont les effectifs sont en baisse. On peut aussi travailler sur la constitution d'une commission qui examinerait sur dossier les motivations des étudiants des départements limitrophes: déménagement, rapprochement de famille, frère ou sœur à l'uB, intérêt pour des parcours spécifiques (PCB par exemple). Nous avons surestimé l'an dernier le nombre de redoublants potentiels, à 130, or on n'a jamais atteint 100 redoublants. Il faut aussi améliorer la communication avec les responsables et les étudiants de PACES pour que la notion de « reçu-collé » soit bien comprise.

Mme SALVADORI s'interroge sur ce qu'apporte la capacité d'accueil et déplore le défaut d'information en direction des lycéens. Elle ne sait pas quel discours tenir auprès des lycéens de terminale ou des étudiants de PACES qui s'interrogent sur leur devenir s'ils échouent au concours. Les informations sont très mal relayées dans les lycées, que ce soit depuis le rectorat ou l'université. Si la mise en place d'une capacité d'accueil est motivée par un problème budgétaire, il faut le faire savoir.

Le Directeur d'UFR observe qu'il faut bien étudier les situations, les étudiants peuvent n'avoir pas respecté correctement la procédure APB et se retrouver non admis de ce fait. Par exemple, certains étudiants de PACES n'étaient pas inscrits sur APB. Chaque année, il y a des cas particuliers. La vice-présidente a précisé que la communication avait été faite, tant par l'uB que par le rectorat. Par ailleurs, il constate que le discours change puisque, par le passé, certains collègues considéraient que l'UFR SVTE ne devait pas être « la voie de garage » des étudiants recalés de médecine.

M. RIALLAND analyse les statistiques et pense que, dans un pays où la démographie augmente, la diminution de nos effectifs est inquiétante et démontre un sérieux problème d'attractivité. Il regrette qu'on reporte la responsabilité de la diminution des finances sur des étudiants aussi jeunes. Il faut dire aux étudiants qu'il existe un problème budgétaire et que ceux-ci réagissent.

M. ROLLIN déplore qu'en conseil d'administration de l'université, les représentants des usagers se soient à la fois insurgés contre le nombre des étudiants qui se retrouvent sans solution à la rentrée et aient aussi voté pour les capacités d'accueil, ce qui est paradoxal. De plus, l'université n'engage pas complètement sa masse salariale et a une marge financière.

M.FAIVRE estime que le problème est national et pas à l'échelle de l'uB.

M. BELLENGER pense que l'on ne peut pas compter sur une révolte des étudiants si les cours sont amputés pour raisons financières car cela les laisse indifférents, même si une réaction de leur part aurait pourtant plus d'impact que les arguments des enseignants. Il est pour l'absence de sélection mais votera pour la capacité d'accueil car il est nécessaire d'avoir plus de recul. Les deux stratégies sont louables (ouvrir à tous et dire que l'on n'a pas les moyens ou mettre en place une capacité d'accueil en disant que c'est pour raison budgétaire). Il faut expliquer ces problèmes aux établissements du second degré.

Le Directeur d'UFR rend compte du discours du Recteur qui impose d'accueillir tous les étudiants de l'académie avec les moyens que l'on nous donne. Le vote d'une capacité d'accueil constitue, d'une certaine manière, une protestation contre ce discours.

Pour M.RIALLAND, l'UFR applique les recommandations de la présidence de l'université.

Mme SALVADORI alerte sur le fait que l'an prochain, la dotation de l'UFR sera basée sur les effectifs de cette année, soit 390 étudiants. Nous n'avons pas eu de dotation cette année basée sur le pic d'effectifs de l'an dernier, mais sur les effectifs de N-2. Pourra-t-on assumer 480 étudiants si la dotation est basée sur nos 390 de cette année ?

M. FAIVRE observe que les services de l'université ont déjà calculé la dotation pour la future offre. Les 480 étudiants ne sont pas pour lui un effectif idéal, mais le seuil au-dessus duquel les enseignements ne peuvent plus être assurés.

Pour M. RIALLAND, l'effectif idéal est celui qui permet à tous les étudiants d'avoir une place dans la filière qu'ils souhaitent. On n'aura jamais la dotation correspondant aux effectifs. Il propose aussi que l'effectif idéal soit calculé en fonction de la capacité en heures représentée par le nombre d'enseignants-chercheurs disponibles.

M. PICHON explique que cette capacité à 480 étudiants, en baisse par rapport aux inscrits de l'année dernière, était un compromis par rapport à ce qui était acceptable par le Recteur.

Le Directeur d'UFR précise que le Recteur impose, avec ou sans capacité d'accueil, l'accueil de tous les néo-bacheliers de l'académie dans la filière de leur choix. Une année supplémentaire d'observation avec une capacité d'accueil permettrait d'avoir plus d'éléments stratégiques et financiers et pourrait permettre de corriger certains éléments, même s'il est conscient que ce n'est pas une panacée.

Vote sur le principe de l'instauration d'une capacité d'accueil :

12 pour, 9 contre, 4 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

M. DECONINCK souligne que la démographie bourguignonne va augmenter très fortement dans les deux ans. Les quotas suivants sont proposés :

Capacité d'accueil limitée totale : 500 dont 260 néo bacheliers, 130 réorientations internes, 20 réorientations externes, 90 redoublants

Un doute apparaît sur la composition des réorientations externes : comprennent-elles les néo bacheliers hors académie ? Si les néo-bacheliers externes sont inclus dans les réorientations externes, il sera proposé de mettre 30 réorientations externes et 120 réorientations internes.

M. FAIVRE insiste pour qu'une communication soit faite aux établissements et pas seulement sur le site de l'UFR.

➤ **Orientation active**

Le Directeur d'UFR rappelle le vote de l'année précédente du conseil d'UFR en faveur de la suppression de l'orientation active pour tous et propose un nouveau vote allant dans le même sens pour 2016 :

Maintien de la suppression de l'orientation active pour tous à la rentrée 2016 :

Unanimité (18 pour)



Questions diverses :

- Demandes d'inscription en DSER :

Le Directeur d'UFR présente aux membres du conseil les dossiers de demande de DSER de trois étudiants :

- Mme AUDREY JOSSIER : microbiologie

Unanimité (18 pour)

- M. SIMON LUC (M1) : archéo-sciences

Unanimité (18 pour)

- KEVIN COUVISIER : ingénieur Agrosup

Unanimité (18 pour)

- Sorties d'inventaires

Le Directeur d'UFR présente trois sorties d'inventaires :

- Vidéo projecteur volé en salle 303.
- Scie de l'atelier de litholamellage
- Microscope

Unanimité (18 pour)

M.DECONINCK signale que la nouvelle scie, qui est utilisée dans l'atelier de litholamellage de l'UFR, a été achetée sur les crédits recherche d'Emmanuelle Vennin (UMR Biogéosciences).

- Convention avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche


M.FARA explique que ce parc, avec lequel nous avons des liens scientifiques, a reçu le label « Géoparc » de l'UNESCO. La convention a des objectifs pédagogiques, de valorisation et de transfert auprès du grand public, en partenariat avec l'université de Clermont Ferrand. La convention n'engage ni le personnel, ni les finances de l'UFR.

Unanimité (18 pour)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 05.

Dijon, le 24 novembre 2015

Le Directeur d'UFR



H. NARCE